

Disraeli

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 726

### Établissant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2025

#### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance extraordinaire du 22 janvier 2025, les membres du conseil de la Ville de Disraeli ont adopté le règlement numéro 726 établissant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2025.

Ce règlement impose les taxes foncières et compensations suivantes :

TAXES	2025
FONCIÈRE DE BASE	0.64 \$
TAUX NON RÉSIDENTIEL	1.10 \$
DETTE À L'ENSEMBLE	0.1474 \$
DETTE SECTEUR AQUEDUC/ÉGOUT	0.1989 \$
DETTE SECTEUR AQUEDUC SEULEMENT	0.0994 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	0.0700 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE PAR UNITÉ DE LOGEMENT	125.45 \$
AQUEDUC/ÉGOUT PAR UNITÉ DE LOGEMENT	437 \$
AQUEDUC SEULEMENT PAR UNITÉ DE LOGEMENT	284 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR UNITÉ DE LOGEMENT	241 \$
PROTECTION DES LACS PAR UNITÉ D'ÉVALUATION	50 \$
<b>RÉSIDENCES PERMANENTES NON DESSERVIES</b>	
• Vidange sélective	50 \$
• Vidange totale	55 \$
• Vidange avec une fosse de rétention	60 \$
• Vidange avec une fosse de rétention et d'eaux ménagères	110 \$
<b>RÉSIDENCES SAISONNIÈRES / AUTRES BÂTIMENTS NON DESSERVIS</b>	
• Vidange sélective	25 \$
• Vidange totale	28 \$
• Vidange avec une fosse de rétention	30 \$
• Vidange avec une fosse de rétention et d'eaux ménagères	55 \$

Les dates d'échéances sont les suivantes :

- 1<sup>er</sup> versement 1<sup>er</sup> mars
- 2<sup>e</sup> versement 1<sup>er</sup> mai
- 3<sup>e</sup> versement 1<sup>er</sup> juillet
- 4<sup>e</sup> versement 1<sup>er</sup> septembre
- 5<sup>e</sup> versement 1<sup>er</sup> novembre

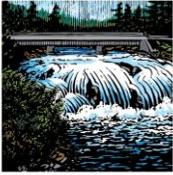
Le règlement numéro 726 est disponible dans sa version intégrale à l'hôtel de ville. Toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance ou en obtenir une copie aux heures normales d'ouverture du bureau, ou sur le site web ( [www.villededisraeli.ca](http://www.villededisraeli.ca) ).

Le règlement numéro 726 entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.**

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière



Disraeli

# AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 726

Établissant les taux de taxes et compensations pour  
l'exercice financier 2025

---

## ***Certificat de publication***

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au [www.villededisraeli.ca](http://www.villededisraeli.ca) et affiché une copie à l'hôtel de ville, 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2025.

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière